

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 11 mai 2009

~~~~~

Logement à vocation sociale, création de logements locatifs sociaux en accessions sociale et libre sur la commune de Plaissan.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 17 décembre 2007 par laquelle la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un terrain à Plaissan situé à proximité du cœur du village, 2 rue de la Distillerie, cadastré C998 et d'une superficie de 3 172 m²,

Vu que ce terrain est limitrophe de quatre parcelles (C639, C731, C713 et C714) appartenant déjà à la Communauté de communes et que l'ensemble du périmètre représente une surface de 7 014 m²,

Vu le projet d'aménagement de ce secteur qui prévoit la création, par Hérault Habitat, de 19 logements individuels sur les parcelles C639, C998, C713 et C714 d'une superficie totale de 6 824 m² dont :

- 15 logements locatifs sociaux (dont 3 PLAI et 7 PLUS)
- 4 logements en location-accession (dispositif PSLA)
- 5 logements libres

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

*Monsieur Claude CARCELLER s'absente,
à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte notarié établissant le bail emphytéotique au profit d'Hérault Habitat pour la partie de terrains destinée à la création des logements locatifs sociaux,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte notarié pour établir la vente de terrains au prix de 31,52 €/m² au profit d'Hérault Habitat pour la construction des logements PLSA et des logements libres par Hérault Habitat.



Transmission au Représentant de l'Etat
N° 191 le
Publication le 18/05/2009
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 18/05/2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

